

NOTES POUR UN DISCOURS DU

D^r Isra Levy, chef des Affaires médicales
et directeur du Bureau de la santé publique
Association médicale canadienne

Présenté au Comité permanent
de l'environnement et du développement
durable de la Chambre des communes

Ottawa (Ontario)
Le 12 juin 2006

ASSOCIATION
MÉDICALE
CANADIENNE



CANADIAN
MEDICAL
ASSOCIATION

A healthy population... a vibrant medical profession
Une population en santé... une profession médicale dynamique



Monsieur le président, membres du Comité, bonjour.

Je suis le D^r Isra Levy et à titre de médecin en santé publique, de chef des Affaires médicales et de directeur du Bureau de la santé publique de l'Association médicale canadienne, je suis heureux de participer à votre table ronde aujourd'hui. M. John Wellner, directeur, Politique de santé, de notre organisation sœur, l'Association médicale de l'Ontario, m'accompagne aujourd'hui.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) est bien entendu une loi environnementale fondamentale, mais nous considérons à l'AMC qu'elle porte avant tout sur la santé.

De même, les médecins du Canada abordent le sujet des audiences d'aujourd'hui, «Mesurer la réussite de la LCPE» en fonction de ses répercussions sur nos pratiques médicales et, plus particulièrement, sur nos patients. La mesure de la réussite qui importe, c'est la bonne santé de nos patients. Je dois malheureusement vous dire que nous constatons encore tous les jours les répercussions négatives de la dégradation de l'environnement sur nos patients vulnérables.

Nous sommes heureux de participer à cette étude de la LCPE parce que pour nous, la mesure des avantages et des résultats pour la santé, à court ou à long terme, qui découlent d'une réduction de l'exposition aux contaminants environnementaux constitue une mesure importante de notre état de santé comme nation.

Fondée en 1867, l'Association médicale canadienne représente actuellement plus de 63 000 médecins d'un bout à l'autre du Canada. Notre mission consiste notamment à préconiser le niveau le plus élevé de santé et de soins de santé pour tous les Canadiens, et nous nous consacrons à des activités qui produiront des politiques publiques saines. Comme déterminant de la santé, l'environnement constitue une préoccupation majeure pour la population et pour les prestataires de soins de santé.

Et l'état de santé est relié **directement** à l'environnement physique à de très nombreux égards. Les crises survenues à Walkerton, Collingwood, North Battleford et dans de nombreuses collectivités des Premières nations nous ont montré les effets dévastateurs de l'eau contaminée sur les personnes et les familles.

Les études de l'effet du smog sur la santé entreprises par l'AMO, Santé Canada et d'autres intervenants ont révélé la crise pour la santé publique que constitue la pollution de l'air dans de nombreuses régions du Canada. Et il s'agit véritablement d'une crise.

La science nous permet maintenant de constater plus clairement le fardeau de morbidité à long terme causé par certains de ces polluants au cours de la vie d'une personne. Nous savons maintenant que la pollution atmosphérique au Canada cause des milliers de décès prématurés de plus qu'on l'avait cru auparavant.

Nous apprenons aussi que le centre du Canada n'est pas le seul endroit où il y a un problème de smog. L'AMO a démontré par son modèle du coût des soins de santé associé à la pollution de l'air (*Illness Costs of Air Pollution*) qu'il est plausible de penser les risques environnementaux en terme de leur coût élevé pour la santé et le portefeuille des Canadiens, partout au Canada.

L'AMC a établi de nombreuses politiques environnementales pertinentes pour notre discussion d'aujourd'hui sur la LCPE.

- Avant que le Canada ratifie le Protocole de Kyoto, l'AMC a exhorté le premier ministre à s'engager envers une stratégie de changement climatique qui satisferait aux engagements internationaux du Canada tout en maximisant les avantages de l'air propre et le potentiel de réduction du smog de toute initiative de réduction des gaz à effet de serre.

Nous savons que les mesures de prévention de la pollution peuvent avoir de nombreux avantages pour la santé et que les sources de pollution émettent rarement un seul contaminant. La fumée visible mais aussi, souvent, les émissions invisibles, composent un cocktail de substances qui peuvent être nocives.

- L'AMC s'est engagée à collaborer avec les ministres fédéraux de la Santé et de l'Environnement pour élaborer des stratégies nationales de réduction des concentrations trop élevées de polluants organiques qui persistent chez les peuples de la côte de l'Arctique.
- Nous avons demandé à Environnement Canada et à Santé Canada de revoir la ligne directrice canadienne en vigueur qui fixe à une heure l'exposition maximale au NO₂, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et nous recommandons que les ministres fédéraux de l'Environnement et de la Santé engagent leurs ministères à améliorer la production de rapports sur la santé en mettant à jour périodiquement l'information relative aux effets sur la santé des polluants préoccupants.

Permettez-moi toutefois de revenir à la mesure de la réussite.

Les médecins comprennent que la réussite d'une intervention peut être interprétée de diverses façons. Dans le cas des maladies, les médecins savent et acceptent que l'avantage du traitement ne soit pas toujours la guérison du patient. Parfois, nous atténuons simplement les symptômes ou nous ralentissons le déclin.

Toutefois, lorsqu'il est question de l'environnement naturel, si crucial pour la santé humaine, nous sommes d'avis que les solutions palliatives sont inacceptables. Il faut viser la guérison. Nous vous exhortons à vous engager à mesurer la réussite en fonction d'une amélioration réelle au lieu d'accepter simplement de légers ralentissements de «l'augmentation inévitable» de la contamination de l'environnement.

La question de la réduction des gaz à effet de serre illustre ce point. Comme on ne peut jamais considérer que le ralentissement de l'évolution d'une maladie est une guérison, mentionner une «augmentation inévitable» des émissions et essayer seulement de limiter cette augmentation ne peut constituer une réussite véritable, quels que soient les critères de mesure.

Nous avons vu des communiqués annoncer de «bonnes nouvelles» au sujet d'initiatives environnementales de divers gouvernements fédéral et provinciaux, mais les nouvelles ne sont pas toujours dignes de mention.

Même s'il y a de grandes réussites environnementales dont la population canadienne doit être fière, la mesure générale de la réussite – pour tous les contaminants préoccupants – représente au mieux une amélioration.

Par exemple, lorsque les responsables des politiques parlent de réduction des émissions industrielles de n'importe quel type, ils parlent souvent de «l'intensité des émissions» – c'est-à-dire des émissions par unité de production plutôt que des émissions globales totales. Pour qu'elles soient pertinentes pour la santé, la seule façon significative de déclarer des réductions des émissions consiste à les présenter sous forme de valeurs «nettes» plutôt que d'évaluation «brute», comme on le fait trop souvent. Une réduction d'émissions provenant d'une source particulière est pertinente pour la santé seulement si nous pouvons garantir qu'il n'y a pas d'augmentation correspondante des émissions à une autre source proche, puisque c'est l'exposition absolue d'une personne qui a une incidence sur le risque d'effet indésirable sur la santé.

Cette question devient particulièrement délicate dans le cas des polluants régionaux comme les précurseurs du smog, parce qu'il faut parfois tenir compte de l'ensemble du bassin atmosphérique. C'est pourquoi les initiatives pancanadiennes de lutte contre la pollution sont très importantes au Canada – ce qui signifie une surveillance fédérale. C'est en fait, sauf erreur, ce que fait la LCPE : elle donne au gouvernement fédéral le pouvoir et, oserai-je dire, l'obligation d'intervenir pour protéger la santé de la population canadienne.

Pour l'AMC et, selon nous, pour la plupart des Canadiens, la mesure réelle de la réussite consiste à réduire les maladies associées à la pollution. Il n'y a pas que notre façon de mesurer cette réussite ultime qui importe : il y a aussi notre façon de mesurer nos progrès vers l'objectif.

Les maladies reliées à l'environnement constituent essentiellement le résultat combiné de l'exposition et de la vulnérabilité.

Nous sommes vulnérables parce que nous sommes des êtres humains et que chacun a ses forces et ses faiblesses physiques différentes. Certaines vulnérabilités aux influences de l'environnement sont d'origine génétique et d'autres découlent d'une maladie existante. Le gouvernement ne peut faire grand-chose au sujet de cette partie de l'équation.

Notre exposition, par contre, est reliée à l'air que nous respirons, à l'eau que nous buvons et à la nourriture que nous mangeons. C'est là qu'intervient la LCPE. C'est là que votre rôle est critique et que les mesures de la réussite seront les plus importantes.

Les valeurs substitutives des résultats pour la santé qui importent **doivent** être pertinentes dans l'optique de la santé, et les réductions quantifiables des niveaux d'exposition aux contaminants dans l'air, l'eau et les aliments constituent le seul moyen de mesurer cette réussite.

Traditionnellement, le Canada a eu recours seulement à des lignes directrices sur les contaminants préoccupants, à des protocoles d'entente avec les pollueurs et à des buts et des objectifs d'application volontaire. Nos voisins américains préfèrent des normes obligatoires, une surveillance rigoureuse des émissions et des désignations relatives à la pollution. Même si l'approche canadienne peut présenter certains avantages, nous avons clairement du retard dans ce domaine. Dans de nombreuses régions des États-Unis, des comtés essaient désespérément d'éviter d'être désignés zone «n'ayant pas atteint les objectifs» en concentrations cibles de pollution de l'air ambiant. S'ils sont désignés zone n'ayant pas atteint les objectifs, ils risquent de perdre du financement fédéral de transfert pour l'infrastructure.

Au Canada, nous avons des normes pancanadiennes sur le smog pour 2010 – mais ces mesures sont bien entendu facultatives, ne comportent aucune pénalité pour non-conformité, laissent des échappatoires à toute administration qui prétend subir les influences d'une pollution transfrontalière et permettent aux provinces de se désengager simplement en donnant trois mois d'avis. Il s'impose d'intervenir plus énergiquement. Les preuves des effets sur la santé d'un vaste éventail de substances toxiques au sens de la LCPE (les précurseurs du smog, par exemple) suffisent en fait pour justifier déjà des interventions plus énergiques de réduction de l'exposition. Pour un grand nombre de produits chimiques préoccupants, on ne dispose pas encore de toutes les preuves, mais des précautions s'imposent afin d'éviter des préjudices potentiels pour les êtres humains.

Même si la présentation d'informations environnementales (p. ex., niveau de pollution ambiante dans un rapport sur l'état de l'environnement, ou indice de la qualité de l'air fondé sur la santé) est bénéfique et peut produire des renseignements qui permettent aux Canadiens de réduire leur exposition, en bout de ligne, ce n'est pas suffisant.

L'AMC est d'avis que même si des études améliorées sur la surveillance de l'environnement ou l'exposition aux polluants sont importantes pour nous aider à comprendre certains des contaminants, ces études n'amélioreront pas en soi la santé de nos patients. La véritable mesure du succès serait non pas une déclaration du danger, mais une réduction du danger. L'AMC croit que c'est là la raison d'être de la LCPE.

Nous avons hâte de collaborer avec vous pour améliorer la LCPE et faire en sorte que les mesures de la réussite de celle-ci soient bénéfiques pour la santé de nos patients, d'un bout à l'autre du Canada.

Énoncé de politique conjoint de l'AIC et de l'AMC le respect de l'environnement dans le secteur de la santé

Par cet énoncé de politique, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC) et l'Association médicale canadienne (AMC) veulent responsabiliser davantage le secteur de la santé en matière d'environnement afin de limiter les retombées de la dégradation du milieu ambiant sur la santé et de préserver nos richesses écologiques pour les générations actuelles et futures.

L'existence d'un environnement sain est indispensable à la vie et, pour atteindre l'objectif de la santé pour tous, il est impératif de prêter attention aux effets de l'environnement sur la santé humaine. Pour que l'on puisse obtenir des résultats concrets, chacun doit se montrer responsable à l'égard de l'environnement que ce soit à titre privé, au travail ou au foyer.

Dans l'économie du Canada, le secteur de la santé représente presque 10 p. 100 du produit national brut; en conséquence, il a une grande incidence sur l'environnement. Par définition, les soins de santé ont pour objet d'améliorer le bien-être de la population. Or, le secteur de la santé contribue sensiblement à la dégradation de l'environnement par une forte consommation d'énergie et d'articles jetables, et par l'usage d'outils technologiques comme les équipements de stérilisation qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone en rejetant des chlorofluorocarbures (CFC) dans l'atmosphère. L'enjeu consiste à limiter cette détérioration de l'environnement en intégrant aux services de santé des pratiques écologiques.

Ce document explique ce que l'on entend par un secteur de la santé «vert» et fait état des moyens que les infirmières et les

médecins peuvent prendre, individuellement et avec leurs associations, pour que cette idée se concrétise.

Idée d'un secteur de la santé «vert»

Dans un secteur de la santé «vert», chaque individu et chaque organisme auraient pour priorité de préserver autant que possible l'environnement dans toutes les décisions prises jour après jour.

La limitation des retombées négatives des activités du secteur de la santé sur l'environnement s'explique par des raisons à la fois sanitaires et financières, mais elle obéit surtout à un souci déontologique. Le secteur de la santé, plus que tout autre, doit être conscient des effets de son fonctionnement sur la santé et doit se montrer le plus possible respectueux de l'environnement.

Il incombe aux médecins et infirmières, en tant que décideurs, pourvoyeurs de soins et modèles de bon comportement dans le domaine de la santé, d'encourager et d'adopter des mesures qui protègent l'environnement dans les milieux où ils exercent et dans le système de santé en général.

Obstacles

Beaucoup de facteurs font obstacle à la réalisation de cette idée d'un secteur de la santé «vert» :

- refus de reconnaître l'ampleur et l'urgence du problème;
- faible priorité accordée aux pratiques écologiques dans les organismes;
- méconnaissance des règles pratiques à suivre pour protéger l'environnement;

©1994 Association médicale canadienne. Vous pouvez, à des fins personnelles non commerciales, reproduire en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, un nombre illimité de copies des énoncés de politique de l'AMC, à condition d'en accorder le crédit à l'auteur original. Pour toute autre utilisation, y compris la republication, la redistribution, le stockage dans un système de consultation ou l'affichage sur un autre site web, vous devez demander explicitement l'autorisation de l'AMC. Veuillez communiquer avec le Coordonnateur des autorisations, Publications AMC, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; télécopieur : 613 565-2382; courriel : permissions@cma.ca. Veuillez adresser toute correspondance et demande d'exemplaires supplémentaires au Centre des services aux membres, Association médicale canadienne, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; téléphone : 888 855-2555 ou 613 731-8610, poste 2307; télécopieur : 613 236-8864. La version électronique des politiques de l'AMC est versée sur le site Web de l'Association (AMC En direct, adresse www.cma.ca).

- manque d'outils et de structures pour aider le secteur de la santé à suivre la bonne voie;
- coût élevé, à brève échéance, des nouveaux moyens techniques et programmes «verts»; et
- éléments favorisant des pratiques nocives, par exemple :
 1. multiplication des examens diagnostiques et de la paperasserie à cause de la crainte de poursuites, et
 2. habitudes de vie et valeurs qu'il est difficile de changer (comme la consommation de produits jetables, pratiques).

Estimant qu'il est impératif de s'attaquer à ces problèmes, l'AIIIC et l'AMC soutiendront et encourageront les activités qui obéiront à un souci écologique.

Rôle des professionnels de la santé

Praticiens et praticiennes

Les médecins, les infirmières et autres professionnels de la santé sont très bien placés pour montrer l'exemple quant à l'application des principes de réduction, réutilisation, recyclage, récupération et éducation. Leur action individuelle peut prendre les formes suivantes :

- limiter le volume de papiers et autres déchets de bureau en veillant, par exemple, à ce que l'on cesse la livraison de publicité importune et à ce que les fournisseurs rationalisent leurs emballages;
- éviter l'usage irréflecté d'équipements jetables;
- utiliser l'énergie de la façon la plus efficiente possible;
- recycler les contenants en plastique et autres produits recyclables;
- éliminer en toute sécurité :
 1. les déchets biomédicaux
 2. les matières plastiques et les déchets généraux non recyclables,
 3. les médicaments périmés,
- encourager les établissements de santé à se doter d'une politique respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire :
 1. à constituer des comités puissants et efficaces pour améliorer l'environnement,
 2. à enseigner à leur personnel des pratiques écologiques,
 3. à adopter des règles d'achat qui mettent l'accent sur la sécurité et l'environnement,
 4. à créer un milieu de travail sécuritaire,
 5. à se faire les défenseurs de ces règles dans la pratique lorsqu'il en existe.

Les professionnels de la santé doivent non seulement faire preuve de leur responsabilité en matière d'environnement dans leur travail, mais aussi promouvoir le changement au niveau communautaire en engageant les décideurs, par exemple, à évaluer, avant de l'approuver, les retombées de tel ou tel projet sur l'environnement.

Associations professionnelles

L'AIIIC et l'AMC sont d'avis qu'il faut soutenir et encourager les activités du secteur de la santé qui respectent l'environnement. Les associations peuvent montrer la voie de différentes façons :

- informer :
 1. soutenir et encourager les actions d'éducation destinées aux praticiens et praticiennes et portant sur les pratiques écologiques dans divers milieux de soins,
 2. faire connaître les pratiques qui donnent de bons résultats à l'échelle nationale et parmi les groupes professionnels,
 3. encourager la recherche chez les professionnels de la santé et parmi d'autres dans les domaines suivants :
 - a) facteurs écologiques agissant sur la santé (comme les contaminants), et
 - b) moyens, pour le secteur de la santé, de se montrer plus responsable en matière d'environnement (en réduisant, p. ex., sa production de déchets et en éliminant ses déchets en toute sécurité), et
 4. aider les Canadiens et Canadiennes à trouver des moyens de respecter l'environnement dans leur vie quotidienne;
- faire pression sur les gens de loi et les pouvoirs publics devant la nécessité :
 1. de durcir la loi, pour réduire les émanations de dioxydes de carbone, pour interdire tous les CFC avant la fin du siècle, etc.,
 2. d'adopter des politiques des prix qui tiennent entièrement compte du coût environnemental des produits et services, et
 3. de trouver des moyens d'inciter à l'usage de technologies moins énergivores et de sources d'énergie moins polluantes; et
- encourager les organismes professionnels internationaux et leurs membres à faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci contribuent à un développement durable, en luttant par exemple contre les rejets de déchets toxiques dans le tiers monde.

Conclusion

La protection de l'environnement est liée à la santé. Le public voit dans les professionnels de la santé des sources d'information très fiables sur la santé et l'environnement. Selon l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association médicale canadienne, l'existence d'un secteur de la santé «vert» s'inscrit dans le cadre d'un environnement sain où les individus et les sociétés choisissent de laisser, en toutes circonstances, «une empreinte légère sur la terre». Nous croyons que les professionnels de la santé doivent développer chez les Canadiens leur sens des responsabilités au chapitre de l'environnement et que, pour commencer, ils doivent montrer l'exemple par leur comportement personnel et professionnel.